

Image not found or type unknown



Éviter les litiges sur l'électro ménager

Par **nani1**, le **03/08/2008** à **15:20**

Bonjourrrrr
Je m'apprete à louer un logement. rnTout le materiel électroménager est inclus dans la location (lave linge, seche linge, lave vaisselle, four, frigo etc.)rnTout est quasi neuf, en bon état. rnJe veux juste m'assurer qu'au moment de mon départ, je n'ai pas de probleme à repayer tout ce matériel au prix neuf. rnEn effet, l'électroménager s'use naturellement, et ne se répare pas avec quelques coups de pinceaux. rnQuels sont les précautions à prendre pour que tout se passe sans litiges?rrrrMerci